Zeitschrift: Protar

Herausgeber: Schweizerische Luftschutz-Offiziersgesellschaft; Schweizerische

Gesellschaft der Offiziere des Territorialdienstes

Band: 18 (1952)

Heft: 11-12

Artikel: La guerre atomique et bactériologique - et la science

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-363473

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La guerre atomique et bactériologique — et la Science

Dans une conférence du Dr. Kempeneers à l'occasion d'une réunion médicale à Bruxelles, en vue du «Congrès mondial des Médecins pour l'étude des conditions actuelles de vie», l'orateur a entre autres parlé des crimes de guerre dévoilés aux procès de Nuremberg et de Khabarovsk. Les vainqueurs et eux seuls, s'étaient constitués en tribunal; les vaincus, et eux seuls, se trouvaient frappés. «Justice unilatérale, il ne suffisait pas que des coupables fussent justement condamnés, il fallait qu'ils le soient dans les deux camps. Il n'appartient pas au vainqueur de juger le vaincu, on n'appelle point les parties pour juger de leur contestation entre elles. Il fallait donc faire appel à un Tribunal des neutres» dit le Dr. Kempeneers d'après un rapport de Bernadette de Féligonde. Et le Conférencier continue: «Nous pourrions croire que ces choses horribles appartiennent au passé, qu'elles ont disparu avec les régimes qui les avaient engendrées.»

La conscience humaine est cependant éveillée par des rumeurs qui concernent les armes nouvelles dont l'emploi est envisagé au cours d'une nouvelle guerre éventuelle.

La guerre atomique? Voilà ce qu'a dit le Dr. Kempeneers (selon «Bruxelles-Médical» N° 39, p. 2034, 1952): «Les témoignages d'Hiroshima et de Nagasaki montrent l'étendue de la dévastation produite, des souffrances atroces endurées par les victimes, de la mortalité immédiate et des décès consécutifs, des lésions irrémédiables laissées aux survivants. Les progrès — si l'on peut dire — accomplis depuis 1945 ont rendu cette arme encore beaucoup plus terrible; des études récentes ont montré qu'à l'état actuel des choses la défense est illusoire, et que les secours seraient aussi insuffisants qu'à Hiroshima et qu'à Nagasaki où la plupart des hôpitaux ont été détruits avec leur personnel.

La guerre bactériologique?

La préparation doit en être assurée par des biologistes et des médecins. Dans quelle mesure ceux-ci ont-ils le droit de s'associer à des travaux de cette nature? On prétendra que cette étude est purement défensive, qu'il s'agit de parer à une attaque d'un adversaire éventuel et qu'il faut nécessairement étudier les moyens d'attaque pour préparer la défense.

Ceci nous mène à considérer dans quelle mesure il est possible à la science de conserver sa liberté, en présence des pressions exercées par le pouvoir politique. Jusqu'à 1914 les activités militaires avaient été peu à peu restreintes par des conventions internationales, ces restrictions ont été violées et le système de la guerre totale mis en application n'épargnant plus aucun domaine de la vie et de l'activité d'une nation. La science elle-même fut mise au service de la guerre. La liberté fut restreinte de plus en plus en même temps qu'on lui imposait un secret de plus en plus rigoureux, considéré comme une nécessité de guerre.» L'orateur cite alors Sir Henry Hallet Dale, ancien président de la Royal Society de Londres: «Si l'on nous dit que la levée du secret de la science empêcherait de garder convenablement tout secret militaire, nous devons répondre que, en tant que savants, nous nous intéressons non au maintien du secret militaire ou de la souveraineté nationale, mais bien à la liberté de la science, que si la souveraineté nationale significe le droit pour une nation de préparer en secret la destruction d'une autre, alors son maintien détruira l'esprit de la science et mènera la civilisation à sa perte.»

Le problème a été posé de façon dramatique dans un roman de M. A. Defresne, résumé dans un article du général médecin Voncken: «La médecine devant la guerre, cas de conscience». Les docteurs travaillant dans les usines et laboratoires de guerre — en vue de détruire l'adversaire — ne seront plus considérés comme médecins.

Zivilverteidigung

Schweizerischer Bund für Zivilverteidigung

Die wuchtige Verwerfung der Vorlage betr. Luftschutzbauten vom ersten Oktobersonntag dieses Jahres zeigt eindeutig, dass es ein dringendes Gebot der Stunde ist, dem zivilen Sektor der Landesverteidigung vermehrte Aufmerksamkeit zu schenken. Das, was der Schweizerische Luftschutzverband in langer Arbeit in den Jahren 1939 bis 1945 aufbaute, ist zum grössten Teil wieder verflogen. Die Aufklärung unserer Bevölkerung ist dringend notwendig, sonst dürfte es einmal zu einem Erwachen kommen, das für unser Land von

furchtbarer Wirkung sein könnte. Aus diesem Grunde hat die von der SLOG bestellte Kommission für die Vorarbeiten der Neugründung des Schweiz. Luftschutzverbandes die Gründungsarbeiten mit Beschleunigung in Angriff zu nehmen. Am 1. November wurden in Bern provisorische Statuten des neuen Bundes durchberaten und angenommen (siehe Abdruck in dieser Nummer). Sodann wurden Richtlinien für das weitere Vorgehen aufgestellt. Am 27. November fand im Bundeshaus eine Presseorientierung statt, die das